



ANNEXE : Note technique aux associations - Partenariat national Politique de la ville 2024

I- MODALITES DE REPONSE

Le dépôt des demandes de subvention est totalement dématérialisé. A cet effet, l'ANCT met à disposition la plateforme DAUPHIN.

- **Vous n'avez jamais utilisé la plateforme Dauphin :**
rendez-vous sur le site Internet de l'ANCT en cliquant [sur le lien suivant https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101):



Vous y trouverez :

- [Le lien de connexion](#) à la plateforme Dauphin
- [Le guide de saisie](#) d'une demande de subvention dans Dauphin.

- **Vous avez déjà utilisé la plateforme Dauphin :**
Vous pourrez déposer une demande (ou plusieurs si le projet se décline en plusieurs actions) à partir de votre espace personnel dans DAUPHIN. Consultez le préambule, il contient des informations importantes.

Points d'attention à destination des associations pour remplir la demande de subvention et le budget prévisionnel en ligne sur DAUPHIN sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Pour mener à bien votre projet, vous pouvez solliciter plusieurs types de financeurs publics :

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €

En remplissant les montant dans la partie droite du budget prévisionnel du projet « 74 - Subvention d'exploitation », vous adresserez votre demande de financement à chacun des financeurs sélectionnés.

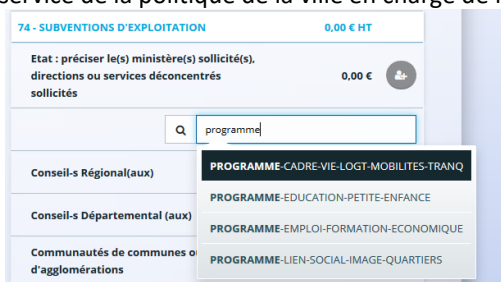
Il existe une particularité pour le **Ministère chargé de la Ville**, dans la rubrique Etat, cliquez sur l'icône 

1 - dans la zone de recherche : tapez **PROGRAMME**

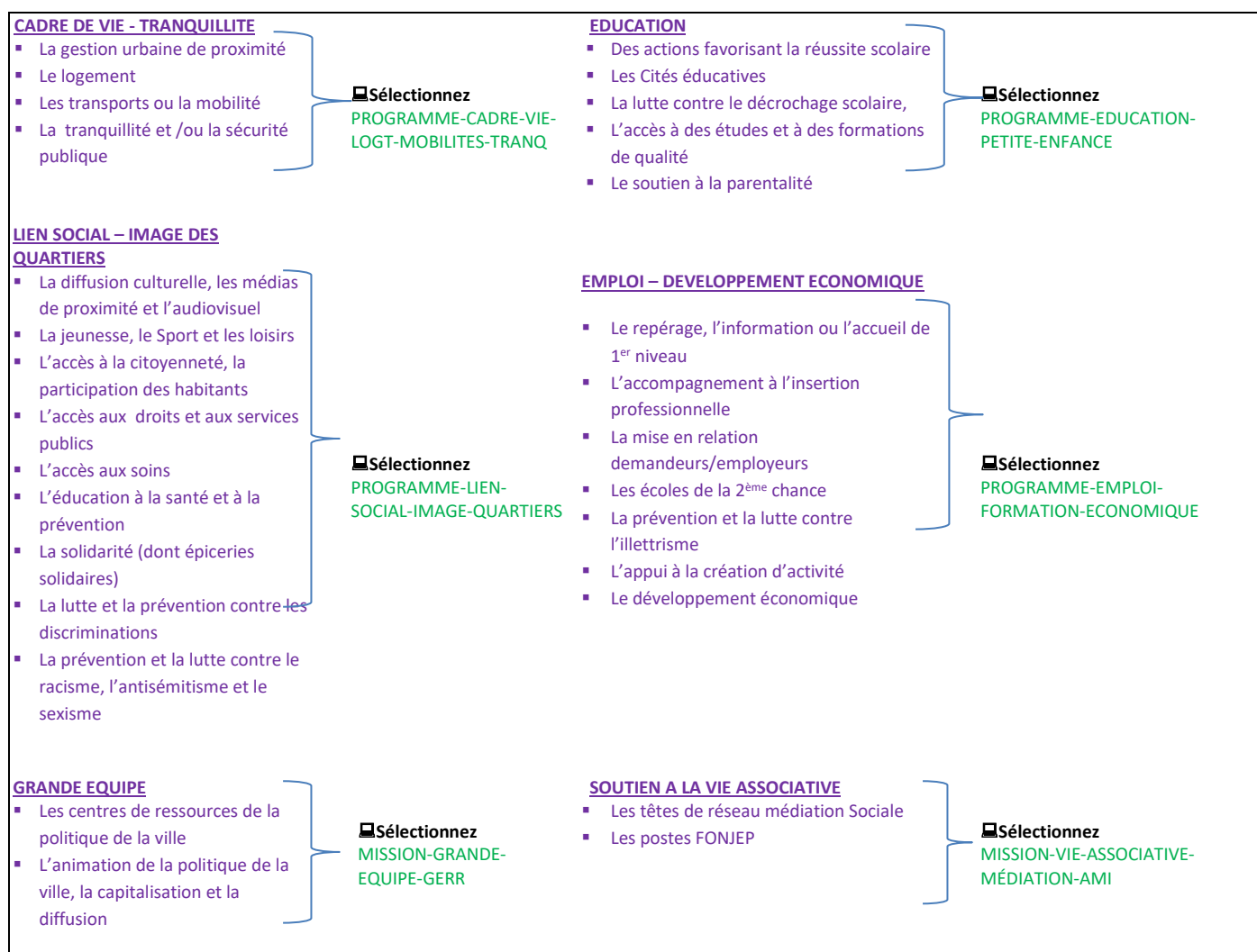
2 - dans le menu déroulant sélectionnez « PROGRAMME [NOM DU PROGRAMME ou NOM DE LA MISSION] ». (Cf. schéma ci-dessous de correspondance projet associatif / programme ANCT)

3 - Inscrivez le montant demandé

4 - votre demande sera acheminée vers le service de la politique de la ville en charge de la thématique de votre projet à l'ANCT



Votre projet a pour objet principal :



- Ensuite, il faudra envoyer par mail ou par courrier le CERFA automatiquement généré par DAUPHIN aux autres financeurs sollicités (hors ministère chargé de la politique de ville).

II - JUSTIFICATION DE L'EMPLOI DES SUBVENTIONS DES ANNEES ANTERIEURES

L'emploi des subventions allouées en 2023 doit être justifié **au plus tard le 30 juin 2024** ou avant toute nouvelle demande en utilisant la plateforme DAUPHIN.

Un mail a été adressé par l'ANCT à tous les porteurs les informant de l'ouverture de la justification dans Dauphin début mars 2024.

Dans leur espace personnel, les porteurs peuvent

- démarrer le dépôt d'un compte-rendu financier, si l'action objet de la subvention a été réalisée comme prévu en 2023,
- attester qu'une action n'a pas été réalisée,
- demander une autorisation de report, si l'action n'est pas terminée et se poursuit en 2024.

Un guide de saisie de la justification est téléchargeable dans l'espace personnel des porteurs « suivre mes subventions à justifier » ainsi que sur le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

III - COMMUNICATION

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien » du secrétariat d'Etat chargé de la citoyenneté et de la ville.

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr> Accueil/Les programmes/Politique de la ville/Les subventions/Communiquer

= : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = : = : =

*En cas d'impossibilité de saisie en ligne, vous pouvez adresser un dossier CERFA n°12156*06 signé par voie postale à :*

ANCT

Direction générale déléguée à la politique de la ville

TSA 10717 - 75334 Paris Cedex 07

Vous pouvez trouver le formulaire CERFA en question à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>